

FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE

Société Anonyme au capital de 201 012 615,00 euros
Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
662 047 513 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2019 au 31/12/2019
Comptes annuels approuvés par l'A.G.O. du 15 mai 2020

BILAN AU 31 DECEMBRE 2019 (en euros)

ACTIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Créances sur les étés de crédit.....	4.a	84 908 271,76	77 209 219,80
Parts dans les entreprises liées.....	4.d	73 812 330,04	89 212 401,24
Autres actifs.....	4.e	645 945,37	605 663,00
Comptes de régularisation.....	4.f	5 633,84	-
TOTAL ACTIF		159 372 181,01	167 027 284,04

PASSIF	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Dettes envers les étés de crédit.....	4.a	17 495,06	2 483,10
Autres passifs.....	4.e	44 011 225,32	65 671 706,48
Comptes de régularisation.....	4.f	60 369,42	67 813,20
TOTAL DETTES		44 089 089,80	65 742 002,78
Capital souscrit.....	5.a	136 512 615,00	106 512 615,00
Prime d'émission.....		32 778 256,88	32 778 256,88
Réserves.....		3 572 316,20	3 572 316,20
Report à nouveau.....		(41 577 906,82)	(38 150 059,21)
Résultat de l'exercice.....		(16 002 190,05)	(3 427 847,61)
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5.b	115 283 091,21	101 285 281,26
TOTAL PASSIF		159 372 181,01	167 027 284,04

HORS-BILAN. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en euros)	Notes	31/12/2019	31/12/2018
Intérêts et produits assimilés.....	3.a	63 330,44	67 091,04
Intérêts et charges assimilés.....	3.a	(59 722,96)	(17 450,08)
NET DES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES		3 607,48	49 640,96
Revenus des titres à revenu variable.....		-	4 152 000,00
Commissions (charges).....	3.b	(475,80)	(506,20)
NET DES COMMISSIONS		(475,80)	(506,20)
Gains nets sur opérations liées aux portefeuilles de négociation.....		1 419,92	1 926,68
PRODUIT NET BANCAIRE		4 551,60	4 203 061,44
Ch. gén. d'expl. : aut. frais administratifs.....	3.c	(205 159,72)	(71 522,67)
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION ET RESULTAT D'EXPLOITATION		(200 608,12)	4 131 538,77
Gains nets sur actifs immobilisés.....	3.d	(8 738 605,93)	(7 128 391,38)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		(8 939 214,05)	(2 996 852,61)
Impôt sur les bénéfices.....	3.f	(7 062 976,00)	(430 995,00)
RESULTAT NET		(16 002 190,05)	(3 427 847,61)

ANNEXE.

1 - FAITS CARACTERISTIQUES. Au cours des mois de mai, septembre, octobre et décembre 2019, la FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE a procédé à l'augmentation de capital des titres Argan 2, Astrée, Tsana, Vasco et Gama pour un montant total de 25 030 000 euros. Au cours du mois de mai 2019, la FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE a ouvert 1 nouveau compte bancaire en euros pour recevoir les Gages Espèces sur les titres Argan 2. Les réductions de loyers viendront s'imputer sur le compte bancaire en contrepartie du compte de Gages. En date du 04/09/2019, l'Assemblée Générale de la Société FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE a procédé à l'augmentation de son capital social pour un montant de 30 000 000 euros par l'émission de 2 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros chacune. BNP PARIBAS a souscrit intégralement à l'augmentation de capital pour un montant de 30 000 000 euros.

2 - RESUME DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES PAR FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE. Les comptes de la société, qui a le statut d'établissement de crédit, sont établis conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26/11/2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Les comptes de l'exercice sont présentés sous forme identique à celle de l'exercice précédent. Afin de mieux refléter l'ensemble des activités de la société, est adoptée une présentation simplifiée avec les soldes intermédiaires suivants : le produit global d'exploitation qui, outre le produit net bancaire, inclut les produits accessoires, les résultats sur cessions et les provisions sur titres de participation ; le résultat d'exploitation obtenu après prise en compte des frais de personnel, des services extérieurs et autres charges et des amortissements d'immobilisations corporelles et incorporelles ; le résultat courant obtenu après déduction des dotations nettes de reprises aux provisions d'exploitation. **Titres de filiales et participation. a) Définition.** Ce sont des participations pour lesquelles la société dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices présentant un caractère stratégique pour le développement des activités. Cette influence est présumé lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur à 10 %. **b) Coût d'entrée.** Les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût historique (valeur d'acquisition ou d'apport). Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés en charges. **c) Comptabilisation des cessions.** Pour la détermination du résultat lors des cessions il est retenu la méthode « premier entré, premier sorti ». Les frais de cession s'imputent sur le prix de vente. Les reprises de dépréciation des titres lors des cessions ou liquidations sont comptabilisées en produits exceptionnels sous la rubrique « reprise de provisions ». Les plus ou moins-values de cessions et les mouvements de dotations ou de reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat. **d) Evaluation des titres à la clôture.** Les titres de participation sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de la valeur de résiliation. Cette dernière est déterminée à partir de l'un des deux critères suivants : méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles (comme l'actualisation des flux futurs, l'actif net, les cours de bourse...) ; les lignes de titres cotés représentant une valeur d'acquisition inférieure à dix millions d'euros sont évaluées par référence au cours moyen du derniers mois par mesure de simplification. Les moins-values latentes sont calculées individuellement et

non sont pas comptabilisées. Les reprises de dépréciation calculées sur le stock de titres à la clôture par rapport à la valeur d'inventaire sont enregistrées en produits financiers symétriquement aux provisions de dépréciation qui sont enregistrées en charges financières. **e) Comptabilisation des revenus.** Les dividendes reçus sont comptabilisés au compte de résultat lorsque la créance est acquise (la date de décision de l'organe compétent : l'Assemblée Générale le plus souvent) sauf si un crédit d'impôt y est attaché, auquel cas il sera retenu la date de l'encaissement effectif. **Titres de placement. a) Définition.** Les titres acquis en vue de réaliser un gain à brève échéance sont classés en titres de placement. **b) Coût d'entrée.** Ils sont inscrits à leur prix d'acquisition hors frais d'achat ou éventuels coupons courus. **c) Evaluation des titres à la clôture.** Les titres de placement sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur boursière (cours moyen du mois précédent la clôture) lorsque ces titres sont cotés : ainsi la valeur probable de négociation est retenue. Les parts d'OPCVM sont valorisées au cours de la dernière valeur liquidative publiée. **Créances sur les établissements de crédit.** Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur des établissements de crédit. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. **Dettes envers les établissements de crédit.** Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale ou leur nature : dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit. Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés au bilan parmi les dettes rattachées. **Impôt sur les bénéfices.** L'impôt sur les bénéfices constitue une charge de la période à laquelle se rapportent les produits et les charges, quelle que soit la date de son paiement effectif. **Enregistrement des produits et des charges.** Les intérêts et commissions assimilés sont comptabilisés pour leur montant couru, constaté prorata temporis. Les commissions assimilées aux intérêts comprennent notamment certaines commissions perçues lorsque celles-ci sont incorporées dans la rémunération des prêts. Les commissions non assimilées à des intérêts et correspondant à des prestations de services sont enregistrées à la date de réalisation de la prestation. **Régime d'intégration fiscale.** La société FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE est intégrée au Groupe Fiscal France dont la tête de groupe est BNP PARIBAS depuis le 01/01/2000. En matière d'impôt sur les sociétés, conformément aux termes de la convention d'intégration fiscale, l'impôt est déterminé par la filiale, comme en l'absence d'intégration fiscale. Le montant ainsi calculé, déduction faite des avoirs fiscaux et crédits d'impôts éventuels, est dû à la société mère. **Consolidation.** Les comptes de la société sont inclus suivant la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de BNP PARIBAS SA.

3 - NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019 (en euros).

3.a. Marge d'intérêts. La société FINANCIERE DU MARCHE SAINT-HONORE présente sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilés » la rémunération déterminée des instruments financiers évalués au coût amorti. Les produits et charges d'intérêts sur les dérivés de couverture sont présentés avec les revenus des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques. Etablissements de crédit, Comptes à vue, prêts et emprunts et total produits et charges d'intérêts, 31/12/2019, Produits : 63 330,44, Charges : (59 722,96), 31/12/2018, Produits : 67 091,04, Charges : (17 450,08). **3.b. Commissions.** Opérations bancaires et financières et total produits et charges de commissions, 31/12/2019, Charges : (475,80), 31/12/2018, Charges : (506,20). **3.c. Charges générales d'exploitation.** Autres frais administratifs, 31/12/2019 : (205 159,72), 31/12/2018 : (71 522,67), Rémunération d'intermédiaires, 31/12/2019 : (73 181,37), 31/12/2018 : (69 274,67), Impôts et taxes, 31/12/2019 : (131 978,35), 31/12/2018 : (2 248,00), Total charges d'exploitation, 31/12/2019 : (205 159,72), 31/12/2018 : (71 522,67). **3.d. Gains ou pertes sur actifs immobilisés.** Moins-values de cessions sur immobilisations financières, 31/12/2019 : (0,01), 31/12/2018 : (99,99), Plus-values de cessions sur immobilisations financières, 31/12/2019 : 112 662,47, 31/12/2018 : 193,44, Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières - hors part de SCI qui permettent de détenir un immeuble pour compte propre, 31/12/2019 : (8 851 268,39), 31/12/2018 : (7 174 336,19), Reprises de provisions pour dépréciation des immobilisations financières - hors part de SCI qui permettent de détenir un immeuble pour compte propre, 31/12/2018 : 45 851,36, Total titres de participation, parts des entreprises liées et autres titres détenus à long terme, 31/12/2019 : (8 738 605,93), 31/12/2018 : (7 128 391,38). **3.e. Résultat exceptionnel.** Produits exceptionnels, Produits exceptionnels sur opération de gestion, 31/12/2018 : 701 762,08, Charges exceptionnelles, Charges exceptionnelles sur opération de gestion, 31/12/2018 : (701 762,08), Total, 31/12/2018 : (7 062 976,00), 31/12/2018 : (430 995,00).

4 - NOTES RELATIVES AU BILAN AU 31/12/2019 (en euros). 4.a. Créances et dettes sur les établissements de crédit.

Prêts et créances, Comptes ordinaires débiteurs et total prêts et créances sur les établissements de crédit, 31/12/2019 : 84 908 271,76, 31/12/2018 : 77 209 219,80. **4.b. Participations, ATDLT et parts dans les entreprises liées.** Parts dans les entreprises liées et participations, Valeur à l'ouverture : 130 276 829,87, Augmentations : 25 040 000,00, Diminutions : 31 588 802,81, Valeur à la clôture : 123 728 027,06, Provisions pour dépréciation, Valeur à l'ouverture : (41 064 428,63), Augmentations : (8 851 268,39), Valeur à la clôture : (49 915 697,02), Valeur nette comptable, Valeur à l'ouverture : 89 212 401,24, Diminutions : 31 588 802,81, Valeur à la clôture : 73 812 330,04.

4.c. Inventaire des valeurs mobilière (actions, OPCVM)	Nombre de titres	%	Valeur d'inventaire
Titres de filiales :			
ACL DRAGON FINANCE 1.....	328 290	100,00	1 103 874,13
ACL DRAGON FINANCE 2.....	330 671	100,00	1 124 615,10
ACL PHOENIX FINANCE 1.....	287 272	100,00	804 789,29
ACL PHOENIX FINANCE 2.....	305 326	100,00	896 116,68
ACL PHOENIX FINANCE 3.....	335 881	100,00	920 240,90
ACL PHOENIX FINANCE 4.....	347 511	100,00	1 007 627,37
BETUL 1.....	336 596	100,00	711 403,82
BETUL 2.....	322 445	100,00	689 934,76
BETUL 3.....	336 744	100,00	755 050,04
BETUL 4.....	339 647	100,00	764 554,87
BOURBON CORMORANT LEASE.....	100	100,00	2 000,00
BOURBON TERN LEASE.....	100	100,00	2 000,00
CSACL GOAT FINANCE 1.....	100	100,00	4 329 736,95
CSACL GOAT FINANCE 2.....	100	100,00	4 291 088,85
CSACL TIGER FINANCE.....	1 127 030	100,00	3 012 378,83
EARTH AIRCRAFT LEASING 1.....	4 000	100,00	6 408 656,43
EMPYREE.....	20 087	100,00	297 683,25
SWAN 1 (ex ESRA 4).....	208 000	100,00	350 924,67
SWAN 2 (ex ESRA 5).....	246 000	100,00	439 727,44
SWAN 3 (ex ESRA 6).....	234 000	100,00	422 216,56
ASPENDOS AIRCRAFT LEASING.....	100	100,00	1 623 904,73

MYRA AIRCRAFT LEASING.....	100	100,00	1 618 226,27
OLYMPUS AIRCRAFT LEASING.....	100	100,00	1 594 031,47
PHASELIS AIRCRAFT LEASING.....	100	100,00	1 606 858,48
TERMESSOS AIRCRAFT LEASING.....	100	100,00	1 623 279,24
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 1.....	10 000	100,00	1 055 065,39
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 2.....	4 000	100,00	1 010 484,99
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 3.....	4 000	100,00	972 930,90
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 4.....	4 000	100,00	1 114 751,53
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 5.....	4 000	100,00	19 665,00
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 6.....	4 000	100,00	1 041 974,98
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 7.....	4 000	100,00	1 081 073,34
FIRE ROOSTER AIRCRAFT LEASING 8.....	4 000	100,00	1 098 406,20
SAS AORUN BAIL.....	100	100,00	1 000,00
SAS AOUIN BAIL.....	100	100,00	1 000,00
SAS ARGAN 1.....	100	100,00	5 533 196,79
SAS ARGAN 2.....	860 100	100,00	8 245 237,97
SAS ASTREE.....	465 100	100,00	4 481 744,00
SAS TSANAN.....	590 100	100,00	5 834 306,00
SAS VASCO.....	29 410	100,00	2 941 000,00
SAS GAMA.....	294 000	100,00	2 941 000,00
HANOVRE FINANCEMENT 19.....	100	100,00	1 000,00
HANOVRE FINANCEMENT 20.....	100	100,00	1 000,00
CELINE 32849-SNC.....	3 333	33,33	33,33
SAS HANOVRE BAIL.....	99	100,00	1 993,50
GIE GNIFI.....	85	85,00	-
GIE GOELAND.....	98 000	98,00	980,00
GIE HAPPLY.....	1	1,00	-
GIE KF AERO.....	100	1,00	-
GIE LERINS.....	99	99,00	1,00
GIE LOCAD 10.....	1	1,00	-
GIE TRIP ATRONE.....	1	1,00	-
SNC CARAIRES FINANCEMENT.....	365	36,50	365,00
SNC NM FI 2.....	9 999	99,99	99,99
SNC NM FI 3.....	9 999	99,99	99,99
SAS KUMRU AIRCRAFT FINANCE 1.....	100	100,00	1 000,00
SAS KUMRU AIRCRAFT FINANCE 2.....	100	100,00	1 000,00
SAS KUMRU AIRCRAFT FINANCE 3.....	100	100,00	1 000,00
SAS KUMRU AIRCRAFT FINANCE 4.....	100	100,00	1 000,00
SAS KUMRU AIRCRAFT FINANCE 5.....	100	100,00	1 000,00
SAS MARTI AIRCRAFT FINANCE 1.....	100	100,00	1 000,00
SAS MARTI AIRCRAFT FINANCE 2.....	100	100,00	1 000,00
SAS MARTI AIRCRAFT FINANCE 3.....	100	100,00	1 000,00
SAS MARTI AIRCRAFT FINANCE 4.....	100	100,00	1 000,00
SAS MARTI AIRCRAFT FINANCE 5.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 1.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 2.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 3.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 4.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 5.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 6.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 7.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 8.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 9.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 10.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 11.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 12.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 13.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 14.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 15.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 16.....	100	100,00	1 000,00

SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 17.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 18.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 19.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 20.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 21.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 22.....	100	100,00	1 000,00
SAS MILLENAIRE FINANCEMENT 23.....	100	100,00	1 000,00
TOTAL DES TITRES DES FILIALES.....	-	-	73 812 330,03
TOTAL DU PORTEFEUILLE.....	-	-	73 812 330,03

4.d. Filiales et participations. Cf. ci-dessous. **4.e. Autres actifs et passifs.** Débiteurs divers et total autres actifs, 31/12/2019 : 645 945,37, 31/12/2018 : 605 663,00, Crédeurs divers et total autres passifs, 31/12/2019 : 44 011 225,32, 31/12/2018 : 65 739 519,68. **4.f. Comptes de régularisation.** Autres comptes de régularisation débiteurs, dont charges constatées d'avance et total comptes de régularisation - actif, 31/12/2019 : 5 633,84, Charges à payer et Total comptes de régularisation - passif, 31/12/2019 : 60 369,42, 31/12/2018 : 67 813,20.

5 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES. 5.a. Evénements importants postérieurs à la clôture. L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11/03/2020. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation ont adopté diverses mesures pour lutter contre sa propagation, en imposant notamment des restrictions sur les voyages, des quarantaines, des fermetures d'entreprises et d'autres activités ainsi que le confinement de certaines zones. Ces mesures vont affecter la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et auront donc un impact important sur la croissance mondiale. Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Alors que ces mesures gouvernementales et leurs effets sont encore en cours d'évolution, l'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial. Les comptes au 31/12/2019 ont été préparés sur la base de la continuité d'activité sans effet de cet événement postérieur à la date de clôture. Cette épidémie pourrait avoir des impacts plus ou moins importants sur les états financiers de l'exercice 2020. Ceux-ci dépendront notamment de la santé financière des clients avant l'épidémie et de l'efficacité des mesures de soutien gouvernemental et financier dont ils bénéficieront et de l'ampleur des dommages affectant leurs activités commerciales ou leurs effectifs. Alors que l'effet de ces événements sur FMSH est largement imprévisible dans la mesure où la pandémie continue de se propager, ces impacts concerneront principalement l'évaluation des actifs. Ils seront atténués par les effets de l'ensemble des mesures contracycliques.

5.b. Evolution du capital en euros. 31/12/2019. A l'ouverture, Nombre d'actions : 7 100 841, Valeur unitaire : 15, Montant : 106 512 615, A la clôture, Nombre d'actions : 9 100 841, Valeur unitaire : 15, Montant : 136 512 615. **31/12/2018.** A l'ouverture et à la clôture, Nombre d'actions : 7 100 841, Valeur unitaire : 15, Montant : 106 512 615.

5.b. Variation des capitaux propres	31/12/2018	Augmentations de postes	Diminutions de postes	31/12/2019
Capital.....	106 512 615,00	30 000 000,00	-	136 512 615,00
Primes d'émission.....	32 778 256,88	-	-	32 778 256,88
Réserve légale.....	2 889 710,77	-	-	2 889 710,77
Réserve réglementaire.....	-	-	-	-
plus-values L.T.....	315 252,84	-	-	315 252,84
Autres réserves.....	367 352,59	-	-	367 352,59
Report à nouv.....	(38 150 059,21)	(3 427 847,61)	-	(41 577 906,82)
Résul. de l'exer.....	(3 427 847,61)	(16 002 190,05)	3 427 847,61	(16 002 190,05)
TOT. CAP. PROP.	101 285 281,26	10 569 962,34	3 427 847,61	115 283 091,21

5.c. Echéance des emplois et des ressources. Emplois. Créances sur les établissements de crédit dont créances à vue, Opérations à vue au jour le jour et total : 84 908 271,76.

4.d. Filiales et des participations	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue en %	Valeur comptable des tit. dét.		Chiffre d'affaires HT du dernier exer. écoulé	Résultat du dernier exer. clos bénéf. (+) ou perte (-)	Observations
				Brute	Nette			
I. Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital :								
A. Filiales (plus de 50 % du capital détenu) :								
CSACL GOAT FINANCE 1.....	7 002 000	(2 923 582,00)	100	7 001 786,00	4 299 736,95	13 211 498,00	(7 729 968,11)	2019
CSACL GOAT FINANCE 2.....	7 002 000	(3 298 524,00)	100	7 001 786,00	4 291 088,85	13 706 398,00	(8 229 441,11)	2019
CSACL TIGER FINANCE.....	11 270 300	(8 278 560,00)	100	11 270 300,00	3 012 378,83	18 761 999,00	(1 426 468,11)	2019
EARTH AIRCRAFT LEASING 1.....	9 100 000	(2 796 541,00)	100	9 099 534,00	6 408 656,43	12 489 387,00	(2 471 148,11)	2019
ASPENDOS AIRCRAFT LEASING.....	2 101 000	(570 218,00)	100	2 100 925,00	1 623 904,73	3 073 194,00	(1 450 447,11)	2019
MYRA AIRCRAFT LEASING.....	2 101 000	(565 675,00)	100	2 100 925,00	1 618 226,27	3 083 079,00	(1 453 797,11)	2019
OLYMPUS AIRCRAFT LEASING.....	2 101 000	(668 266,00)	100	2 100 925,00	1 594 031,47	3 078 361,00	(1 326 086,11)	2019
PHASELIS AIRCRAFT LEASING.....	2 101 000	(631 292,00)	100	2 100 925,00	1 606 858,48	3 024 705,00	(1 369 783,11)	2019
TERMESSOS AIRCRAFT LEASING.....	2 121 000	(619 809,00)	100	2 120 925,00	1 623 279,24	3 114 521,00	(1 400 543,11)	2019
SAS ARGAN 1.....	6 051 000	(7 198 383,00)	100	6 051 000,00	5 533 196,79	13 597 767,00	(23 046 766,11)	2019
SAS ARGAN 2.....	8 601 000	(10 688 443,00)	100	8 601 000,00	8 245 237,97	11 156 034,00	(32 621 725,11)	2019
SAS ASTREE.....	4 651 000	(1 947 651,00)	100	4 651 000,00	4 481 744,00	3 738 342,00	(9 605 875,11)	2019
SAS TSANA.....	5 901 000	(2 254 316,00)	100	5 901 000,00	5 834 306,00	3 536 066,00	(8 386 790,11)	2019
SAS VASCO.....	2 941 000	(225 697,00)	100	2 941 000,00	2 941 000,00	172 910,00	(1 892 391,11)	2019
SAS GAMA.....	2 941 000	(225 701,00)	100	2 941 000,00	2 941 000,00	172 913,00	(1 892 415,11)	2019
B. Participation (de 10 à 50 % du cap. dét.) :								
II. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations :								
1. Filiales françaises.....	-	-	-	47 743 597,73	17 786 054,01	-	-	-
2. Participations françaises.....	-	-	-	398,33	398,33	-	-	-

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, en ce compris le rapport sur le gouvernement d'entreprise, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31/12/2019, s'élevant à (16 002 190,05) euros, en totalité au compte « Report à nouveau » qui sera ainsi porté de (41 577 906,82) euros à (57 580 096,87) euros comme suit : Report à nouveau avant affectation : (41 577 906,82) euros, Perte nette comptable de l'exercice clos le 31/12/2019 : (16 002 190,05) euros, Report à nouveau après affectation : (57 580 096,87) euros. L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'y aura pas de distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31/12/2019. L'Assemblée Générale prend également acte, conformément à l'article 243 bis du Code générale des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois exercices précédents.

EXTRAIT DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS. (Exercice clos le 31/12/2019). Opinion. En exécution de la mission

qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FINANCIERE DU MARCHE SAINT HONORE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 09/04/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion. Référentiel d'audit.** Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont

applicables, sur la période du 01/01/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. **Justification des appréciations.** En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.** Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration arrêté le 09/04/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes. Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce. **Informations relatives au gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.** Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Paris - La Défense, le 30 avril 2020, Le Commissaire aux comptes, DELOITTE & ASSOCIES : Jean-Vincent COUSTEL.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social.